



Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles



Enseignement secondaire Artistique

PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce Projet d'établissement émane du Conseil de Participation de l'Académie Royale des Beaux-Arts.

L'Académie est une école d'enseignement secondaire artistique de plein exercice, organisée par la Ville de Bruxelles : elle appartient au réseau de l'enseignement officiel, subventionné par la Communauté Française.

Ce projet explicite les objectifs et les moyens mis en œuvre à l'Académie, dans le respect du Projet Educatif et Pédagogique de la Ville de Bruxelles, des dispositions légales, réglementaires et statutaires. Sa réalisation est liée aux ressources humaines et matérielles disponibles : cadre, nombre d'heures de cours organisables, contraintes logistiques et financières.

Tous les membres de l'Académie adhèrent à ce projet d'établissement et s'engagent à le respecter.

L'Académie Royale des Beaux-Arts offre une formation théorique générale, tout en initiant l'élève à une démarche artistique, basée sur la recherche et la création.

Elle constitue un lieu privilégié de découvertes, d'apprentissages, d'échanges, de confrontations multiples et de questionnements où l'élève est amené à prendre la parole et à se construire progressivement une pensée autonome.

Cet enseignement, plus que tout autre, se fonde sur l'implication de l'élève.

Objectifs

Ce projet vise à :

- Permettre à l'élève d'appréhender le processus créateur.

- Amener l'élève à acquérir les compétences terminales et les savoirs requis par les programmes, en stimulant son désir d'apprendre et sa curiosité intellectuelle.
- Développer chez l'élève le sens de l'observation, la réflexion, le souci de la rigueur, les facultés d'analyse et l'esprit critique, tant dans les cours généraux que dans les cours artistiques.
- Guider l'élève dans la recherche de méthodes de travail efficaces, adaptées à sa personnalité.
- Doter l'élève des aptitudes et des attitudes favorisant la réussite d'études supérieures.
- Promouvoir l'épanouissement de l'élève, la confiance en soi, l'autonomie et congruence.
- Inciter l'élève à saisir la complexité du monde et à s'y repérer.
- Encourager l'élève à prendre une part active dans une société démocratique, solidaire, pluraliste et multiculturelle.
- Sensibiliser l'élève à son rôle de citoyen responsable, capable de faire valoir ses droits tout en respectant ses devoirs, respectueux d'autrui et de soi-même.
- Permettre à certains élèves, en décrochage scolaire, de reprendre place dans une structure éducative en les aidant à retrouver le plaisir d'apprendre dans un cadre collectif.

Moyens mis en œuvre

L'organisation d'un deuxième et d'un troisième degré d'enseignement artistique offrant le choix entre trois sections :

→ Qualification arts plastiques -/Transition arts – sciences / Transition danse

Les sections de transition et de qualification se distinguent essentiellement par la différence de volume horaire entre pratique artistique et formation générale (voir les grilles horaires).

- Des auditions en arts plastiques et en danse, par une équipe pluridisciplinaire, afin de guider les nouveaux élèves dans le choix de leur section, au moment de l'inscription.

- La délivrance à l'issue de chacune de ces sections d'un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.) permettant l'accès à tout type d'enseignement supérieur.
- Des cours d'art donnés par des artistes pédagogues qui provoquent la rencontre des élèves avec le processus de la création.
- Des cours généraux dispensés par des professeurs sensibilisés à la pratique artistique.
- Un cours de méthode de travail, intégré dans la grille horaire pour tous les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} qualification arts plastiques.
- Une évaluation continue, chiffrée, cumulative (prise en compte du travail journalier et des examens ou des jurys pour les cours artistiques). Projet d'établissement de l'Académie Royale des Beaux-Arts, Enseignement secondaire artistique
- L'organisation d'activités extra-muros (conférences, visites d'expositions et de musées, excursions et voyages culturels, éducation sportive, ...).
 - Stages civiques : En 5^{ème} secondaire, les apprenants effectuent un stage citoyen de trente heures dans des structures telles que bibliothèques, maisons de repos, maisons de jeunes, etc. afin de leur permettre de prendre conscience de la réalité urbaine dans laquelle ils évoluent. Ce stage civique sera préparé dès la quatrième année. Au terme de ce stage, ils feront un état de leur expérience et présenteront le portrait d'une personne dans son travail social.
- La participation à des projets culturels ou artistiques, à titre individuel ou collectif (concours, chantiers, expositions, spectacles, ...), notamment la participation à l'exposition collective annuelle des arts plastiques et la participation au spectacle annuel de danse.
- La rencontre avec des artistes contemporains (notamment dans le cadre du jury artistique des élèves de 6^{ème} qualification).
- La participation des élèves de 6^{ème} à une semaine de stage dans une des écoles supérieures partenaires de l'Académie, de même qu'aux journées Portes ouvertes de l'Académie Royale des Beaux-Arts/Ecole Supérieure des Arts, de la Haute Ecole Francisco Ferrer et de l'ULB.

- Une information sur différentes professions, notamment en relation avec l'art, et sur l'insertion dans la vie professionnelle pour les élèves de 6ème.
- La mise en place de structures de participation impliquant tous les acteurs de l'école (Conseil des Elèves, Conseil d'Ecole, Conseil de Participation) où peuvent s'élaborer des projets communs susceptibles d'améliorer le cadre de la vie scolaire.
- Une formation à l'écoute, à la prise de parole, à la conduite de réunions et à la gestion de projets collectifs, destinée aux délégués de classe.
- Le recueil, le traitement et la diffusion sélective d'ouvrages spécialisés et d'une documentation actualisée, accessible aux élèves par un système de prêt.
- La collaboration avec des partenaires privilégiés, comme l'Académie Royale des Beaux-Arts/Ecole supérieure des Arts (notamment par l'accès à la bibliothèque artistique et l'accueil des stagiaires de 6ème) et l'ASBL Jeunesse et Arts plastiques (notamment par la participation à ses cycles de conférences).
- Une équipe pédagogique motivée, informée, consciente de ses responsabilités pédagogiques et éducatives, soucieuse de perfectionner les contenus et les méthodes de son enseignement, ce qui implique, dans les limites du cadre imposé par le législateur et le Pouvoir organisateur,
 - Une réflexion permanente sur les méthodologies des disciplines enseignées, leurs contenus et le sens des apprentissages.

La participation à des formations continuées.

Une actualisation des programmes et une adaptation des grilles horaires en fonction des exigences pédagogiques.

L'échange d'expériences pédagogiques et d'interdisciplinarité (cours artistiques/ cours généraux) favorisant un travail en équipe.

Une pédagogie différenciée et un enseignement personnalisé qui prennent en compte les différences dans les rythmes d'apprentissage.

- Une équipe administrative et auxiliaire d'éducation disponible, à l'écoute des difficultés des élèves, qui assure un contrôle régulier des retards et des absences et qui relaie les demandes auprès des acteurs concernés.

- L'action d'une médiatrice scolaire qui assure l'écoute, le soutien et le suivi des jeunes en difficulté scolaire et qui favorise la communication entre les différents acteurs de l'école.
- La concertation régulière avec les partenaires du Service Prévention et Orientation Scolaire (S.P.O.S.) grâce à la présence hebdomadaire, in situ, d'un assistant social et d'une infirmière, qui assurent des relais vers d'autres services d'aide sociale, médicale ou psychologique.
- Des relations suivies avec les parents, notamment par le biais de réunions de parents et du Conseil de Participation.